



COMMUNE DE  
PEYZIEUX-SUR-SAÔNE  
01140

Madame le Maire et  
Le conseil municipal,

**Aux habitants de la commune**

Peyzieux-sur-Saône le 23 octobre 2023

**CONCERTATION DE LA POPULATION**

La loi APER du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit la définition par les communes de zones d'accélération pour l'implantation d'installations d'énergies renouvelables, après concertation du public selon des modalités qu'elles déterminent librement.

La commune de Peyzieux-sur-Saône a défini la zone suivante pour une installation de panneaux photovoltaïques au sol :

- **Parcelles A 483 et A484 (actuel emplacement de la lagune, impasse de la Petite Calonne).**

Vous pourrez consulter le dossier entre le 30 octobre 2023 et le 13 novembre 2023 en mairie ou sur le site de la commune : [www.peyzieux.fr](http://www.peyzieux.fr) et nous faire part de vos remarques sur un registre à votre disposition en mairie (aux heures habituelles d'ouverture au public) ou par mail : [mairie@peyzieux.fr](mailto:mairie@peyzieux.fr) .

